

# CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

## **1. Intégrité**

L'entraîneur doit agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions avec les joueurs, les collègues, les officiels, les dirigeants, le public et le sport du baseball.

## **2. Compétence**

L'entraîneur doit se préparer afin de bien servir les joueurs de façon professionnelle sur les aspects technique, physique, psychologique et social.

## **3. Respect des athlètes**

L'entraîneur doit respecter les joueurs en tout temps et agir dans le meilleur intérêt de leur sécurité et de leur développement.

## **4. Respect des règlements**

L'entraîneur doit accepter et appliquer autant les règlements de jeu du baseball que ceux de Baseball Québec.

## **5. Respect des officiels**

L'entraîneur doit accepter et comprendre le rôle des officiels ainsi que leurs décisions. Toute intervention avec eux doit se faire avec le meilleur respect.

## **6. Comportement avec les autres entraîneurs**

Le comportement envers les autres entraîneurs doit se faire avec courtoisie, respect et bonne foi.

## **7. Conduite personnelle**

L'entraîneur doit agir comme modèle pour les jeunes en maintenant les meilleurs standards de conduite tout en supportant les principes de l'esprit sportif

**J'ai pris connaissance du Code d'éthique de l'entraîneur de Baseball Québec et je m'engage à le respecter durant les activités de la saison 2011.**

---

**Signature de l'entraîneur**